Le 6 juin 2017,

Ligue de Défense des Conducteurs 23 avenue Jean Moulin 75014 Paris

Madame, Monsieur,

Plusieurs de vos adhérents m'ont interrogé sur le harcèlement dont les automobilistes sont l'objet au regard des dépassements de vitesse et du permis à points.

Sachez que j'ai à cœur de vous répondre car je suis l'un des députés qui me suis constamment élevé contre le « présumé coupable » des automobilistes.

J'ai participé activement à la mission d'information de l'Assemblée d'octobre 2011 qui a parfaitement mis en évidence que les accidents sont dans la très grande majorité des cas multifactoriels : drogue, alcool, fatigue, médicaments.

La vitesse n'est pas le facteur majeur des accidents sauf quand elle est combinée aux éléments précédents.

Dans ces conditions, la traque permanente des automobilistes par des radars dissimulés n'est en rien la réponse à une nécessaire politique de sécurité routière.

La sécurité routière doit par des campagnes répétées et adaptées lutter avec fermeté contre l'alcool au volant, la drogue. Ces campagnes doivent aussi responsabiliser les conducteurs sur la nécessité de mieux gérer leur vigilance par des repos réparateurs.

J'ajoute enfin que le retrait du permis lorsqu'il ne s'agit que de dépassements mineurs, soit 12 fois un point par exemple, est une sanction excessive et injuste sans mentionner l'incohérence de la signalétique routière prescrivant les vitesses.

Voilà pourquoi je n'aurai de cesse de m'opposer à cette politique du tout répressif inadaptée et fort peu formatrice.

Très cordialement.

Jacques MYARD
Candidat aux Législatives
5^{ième} circonscription des Yvelines
MAJORITE POUR LA FRANCE
Union de la droite et du Centre UDI -LR